

MAIRIE DE LABRUGUIERE

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT NEUF JUIN à VINGT heures le Conseil Municipal de la Commune de LABRUGUIERE dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur David CUCULLIERES.

PRÉSENTS : *David CUCULLIERES, Maire, Corinne VALLES, Vincent ROBERT, Pascale LABROUSSE, Didier PHILIPPOU, Bérengère JULIEN, Claude GUILHOT, Anne-Marie NEGRE, Jean-François SOLSONA, Claudine CAVAILLES, Jean-Paul GAUTRAND, Florence CARIN, Antoine FAHY, Nathalie FABRE, Pascal HUC, Anne HOSATTE, Xavier BOCCALON, Christine DORI-ZIEGLER, Sébastien GALAUP, Sophie DUBOIS, Jean-François GARCIA et Carole GAU.*

REPRESENTES :

<i>Guillaume CHABAL</i>	<i>procuration à</i>	<i>Bérengère JULIEN</i>
<i>Fabienne MACHADO</i>	<i>procuration à</i>	<i>Didier PHILIPPOU</i>
<i>Jean-Pierre CORNET</i>	<i>procuration à</i>	<i>Anne-Marie NEGRE</i>
<i>Bénédicte CAILLE</i>	<i>procuration à</i>	<i>Anne HOSATTE</i>
<i>Stéphanie MALLET</i>	<i>procuration à</i>	<i>Vincent ROBERT</i>
<i>Jérémie LEMOINE</i>	<i>procuration à</i>	<i>Jean-François GARCIA</i>
<i>Christopher MAGALHAES</i>	<i>procuration à</i>	<i>Carole GAU</i>

SECRETAIRE DE SEANCE : *Corinne VALLES*

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Actualisation du tableau des effectifs

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De créer
 - o Filière technique : 2 postes d'Agents de Maîtrise Principal,
- De supprimer :
 - o Filière Police : 1 poste de Gardien

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- Protocole de participation citoyenne sur la Commune de Labruguière

Le protocole de « Participation Citoyenne » détermine le rôle de chacun des acteurs, les modalités d'échanges des informations ainsi que les critères d'évaluation.

Ce partenariat avec les forces de sécurité se décline en trois axes :

- Développer auprès des habitants une culture de la sécurité,
- Favoriser et renforcer le contact entre la gendarmerie et la population,
- Développer des actions de prévention de la délinquance au niveau local.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité avec :

26 voix pour

3 abstentions (Anne-Marie Nègre, Florence Carin et Bérengère Julien)

- Dénomination de chemins et de voies de la Commune

Monsieur le Maire propose d'approuver les dénominations ci-dessous :

Plans	Désignations cadastrales ou utilisées	Dénominations Proposées
1	Secteur du Petit Causse	Rue Michel Colucci, Impasse Michel Colucci, Rue Le Corbusier Impasse Philippe de Coux Rue Robert-André Vivien
2	Prolongement de la rue du Petit Causse pour desservir les parcelles cadastrées section A0274, A0320 et A0321	Rue du Petit Causse
3	Hameau de Caunan	Chemin du Lavoir, Chemin du Calvaire, Traverse de Caunan, Impasse de Caunan
4	Hameau des Tissous	Place des Tissous, Impasse des Tissous Traverse des Tissous
5	Parcelles cadastrées sections C 0402 et C 1730	Impasse d'En Fabre
6	Tryfil (nouvelle voie)	Route des Enguillès
7	Parcelles cadastrées section AE 0015 et AE 0016	Impasse des Rouquets
8	Parcelle cadastrée section I 0617	Impasse Fontbernard
9	Parcelles cadastrées section C 1505 et C 1507	Impasse d'En Rey
10	Lieu-dit Lapeyre	Impasse de La Peyre
11	Voie située sur les parcelles cadastrées section H 1406 et 1409	Impasse de La Récuquelle
12	Sentier du Pas de l'Âne	Suppression de la dénomination

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

AFFAIRES FINANCIÈRES

Pumptrack – demande de subvention

A ce jour, le montant de l'opération (hors acquisition foncière) est estimé à **128 200,00 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

FINANCEUR	POURCENTAGE	MONTANT HT
Région Occitanie	20 %	25 640,00 € HT
Département du Tarn	20 %	25 640,00 € HT
Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet	20 %	25 640,00 € HT
COMMUNE DE LABRUGUIERE	40 %	51 280,00 € HT
TOTAL	100 %	128 200,00 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- La validation de l'opération d'aménagement : création d'un pumptrack tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer toutes les autorisations nécessaires à la bonne réalisation de cette opération,
- De valider le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- De solliciter les participations financières auprès de la Région Occitanie, du Département du Tarn et de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet,
- De l'autoriser à effectuer toute démarche et à signer tout document permettant la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

Aide à la restauration des façades : Monsieur Franck VERMERSCH

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à Monsieur Franck VERMERSCH, la subvention suivante pour l'immeuble susvisé :

	Devis (Dépenses éligibles)	Taux de subvention proposé	Montant de subvention proposé
Monsieur Franck VERMESCH	21 877,50 € HT	40 %	7000,80 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le paiement de la subvention d'aide à la restauration des façades accordée comme indiqué ci-dessus,

- De dire que le financement est assuré comme sus indiqué,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes afférents

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

AFFAIRES FONCIÈRES

- Cession foncière En Rouch : Vente Commune / Groupe Edouard Denis

Dans le cadre d'un compromis de vente rédigé en l'étude de Maître Challeil, signé le 27 septembre 2022, un rescrit fiscal a été sollicité par le Notaire. Ce dernier précise que le montant de 415 000 € (Quatre-cent-quinze mille euros) est HT, soit 498.000 € TTC.

De plus, lors d'une rencontre entre la Commune et le Groupe Edouard Denis qui s'est tenue le 26 avril 2023, ce dernier a sollicité une prorogation des délais pour obtenir notamment l'ensemble des autorisations nécessaires à la réalisation du projet jusqu'au 30 novembre 2024 au lieu du 27 février 2024.

Aussi, il est nécessaire de signer un avenant à la promesse de vente déjà actée.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

CADRE DE VIE – RÉSEAUX – ENVIRONNEMENT

- TEN (Territoire Engagé Nature) : candidature de la commune de Labruguière pour l'année 2023

Afin de poursuivre cette dynamique et face à l'érosion de la biodiversité, la mobilisation et l'engagement du territoire permettra d'agir pour la biodiversité et de favoriser sa conservation.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de déposer la candidature de la Commune de Labruguière à cette démarche volontariste en s'engageant dans le dispositif Territoires Engagés pour la Nature (TEN) – année 2023.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- Pose de repères de crues et panneau de communication : Convention avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

Afin de poursuivre cette dynamique et face à l'érosion de la biodiversité, la mobilisation et l'engagement du territoire permettra d'agir pour la biodiversité et de favoriser sa conservation.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de déposer la candidature de la Commune de Labruguière à cette démarche volontariste en s'engageant dans le dispositif Territoires Engagés pour la Nature (TEN) – année 2023.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS

Arrêté préfectoral du 11 mai 2023 portant accord de la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les territoires des communes de Dourgne et de Massaguel par la société Eoliennes de la Vialette.